

Les actions sociales et de la préservation de la mémoire combattante

Année 2007
(Arrêté au 10/12/2007)

I. ACTIONS SOCIALES RESSORTANT DE LA DOTATION PREVUE ET VOTEE CHAQUE ANNEE

1. Au titre de la préservation de la mémoire combattante	119 520 €
2. Dans les domaines de la recherche médicale, de l'humanitaire :	
* Activités de recherche médicale et humanitaire	307 000 €
* Aide aux anciens militaires blessés (réinsertion, rééducation...) et à nos camarades de combat originaires et résidant dans les pays de l'ex- Union française	207 314 €
3. Subventions individuelles à des adhérents en difficulté	112 282 €

II. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU DOMAINE DE LA GRANDE GARENNE

* Maison médicalisée	310 611 €
* Maison de vacances	2 315 477 €

III. ALLOCATIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS AFFILIEES

* Allocations 2007	696 626 €
--------------------	------------------

Pour un total de	4 068 830 €
Soit	26 689 775, 20 F